PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS :

Le préfet réunit le comité opérationnel inondations et mobilise l'ensemble des acteurs aux côtés des sinistrés

Arras, le 23 novembre 2026

François-Xavier LAUCH, préfet du Pas-de-Calais, a réuni ce lundi à la préfecture le comité opérationnel inondations, consacré aux épisodes pluvieux et aux crues qui ont touché près de 200 communes du département.

Le conseil régional, le conseil départemental, les députés et sénateurs, les intercommunalités concernées, l'AMF62 et l'AMRF62, les syndicats de rivière ou les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), les chambres consulaires (la chambre d'agriculture, les CCI, et la CMA), la MSA, France Assureurs, l'Agence de l'eau, le SDIS et les services de l'État (Gendarmerie, DREAL, DDTM, Météo-France, DDETS, VNF, DT ARS et OFB) ont participé à cette réunion.

L'objectif était de dresser un premier bilan de la situation, de coordonner les mesures d'accompagnement des sinistrés et des communes, et d'engager les actions nécessaires au relèvement des territoires touchés.

Un épisode pluvieux exceptionnel et un premier bilan de la gestion de crise :

Météo-France a présenté les caractéristiques de l'évènement. À ce stade, près de 390 communes auraient enregistré des précipitations supérieures aux valeurs décennales. Ces éléments contribueront notamment à l'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La DREAL a également présenté un point de situation sur les cours d'eau et les phénomènes de crue observés dans le département, et constaté l'engagement de la décrue de la Canche.

Service Départemental
de la Communication Interministérielle
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr

www.pas-de-calais.gouv.fr
@prefet62
@prefetpasdecalais
Préfecture du Pas-de-Calais

Accompagner les communes et les particuliers sinistrés :

Plusieurs dispositifs ont été présentés en faveur des habitants et des collectivités :

- **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :** une procédure accélérée est engagée. Les communes sinistrées sont invitées à déposer leur demande au plus tard le mardi 24 novembre, afin de permettre son examen par la commission interministérielle qui se réunira le mercredi 25 novembre. Les demandes peuvent être déposées sur l'application iCatNat ou transmises au moyen du formulaire CERFA. La publication de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle est prévue le samedi 28 novembre.

- **Assurances :** France Assureurs rappelle que les sinistrés disposent de 30 jours pour déclarer leur sinistre auprès de leur assureur. Il est recommandé de prendre un maximum de photographies des dégâts et de conserver les justificatifs afin de faciliter le travail des experts. Les habitants sont également invités à privilégier le recours à des entreprises agréées par leur assureur et à faire preuve de vigilance face aux risques d'escroquerie. Des permanences d'information et d'accompagnement seront organisées dans les prochains jours, en priorité sur le territoire de la communauté de communes des 7 Vallées (CC7V).

Par ailleurs, à l'instar du dispositif mis en place en 2023/2024, le conseil régional et le conseil départemental ont annoncé qu'ils remettraient en place le dispositif de prise en charge des franchises d'assurance pour les résidences principales situées dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Ils prendront chacun en charge la moitié du coût de la mesure.

Soutenir les agriculteurs et les entreprises :

- **Les exploitants agricoles** touchés sont invités à se rapprocher de leur assureur pour les pertes de récoltes et de la DDTM pour les pertes de fonds susceptibles de relever du régime des calamités agricoles. La MSA sera également mobilisée pour étudier les mesures d'accompagnement adaptées aux exploitants concernés. La Chambre d'agriculture a lancé un recensement des exploitations touchées.
- Les CCI et la chambre de métiers et de l'artisanat mobilisent leurs conseillers afin de recenser **les entreprises et les professionnels** touchés par les inondations et d'évaluer leurs besoins d'accompagnement. Cet état des lieux permettra de disposer d'une vision précise des conséquences économiques de l'épisode. Les entreprises dont l'activité est interrompue peuvent recourir au dispositif d'activité partielle, sur

demande auprès de la DDETS. Des délais de paiement des impôts peuvent également être accordés par la DDFIP.

Restaurer les capacités de protection et tirer les enseignements de l'épisode :

La restauration urgente des capacités de résilience des territoires constitue une priorité. Une attention particulière sera portée au dégagement des embâcles, au bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques, et à la restauration des digues endommagées. Les opérations de pompage se poursuivent dans la basse vallée de la Canche.

Ces opérations seront pilotées par le centre opérationnel départemental (COD).

Un retour d'expérience sera également conduit avec les intercommunalités et les syndicats de rivière. Il permettra d'identifier les points de fragilité et d'adapter le plan de résilience inondations du Pas-de-Calais.

Plusieurs axes de travail prioritaires sont identifiés par le préfet :

- le développement des haies et des aménagements favorisant le ralentissement des écoulements :
- l'accélération des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Canche et de la Lys. Deux réunions d'urgence seront présidées dans les prochains jours par le préfet afin notamment d'identifier les blocages à l'avancement des projets ;
- une action visant à intensifier l'installation des batardeaux sera lancée ;
- l'amélioration du suivi opérationnel des crues et le renforcement des moyens de pompage.

« Face à cet épisode de crues, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'État, des collectivités, des secours et des partenaires économiques est indispensable. Notre priorité est d'accompagner chaque commune et chaque sinistré dans les démarches d'urgence et de réparation, tout en engageant sans attendre les travaux nécessaires pour restaurer les capacités de protection de nos territoires. Nous devons également tirer collectivement les enseignements de cet épisode pour renforcer durablement la résilience du Pas-de-Calais », a déclaré François-Xavier LAUCH, préfet du Pas-de-Calais.